



# Avis aux riverains

Numéro vert : 0800/11541

16/04 au 20/04 de 17h30 à 20h30

21/04 de 16h30 à 20h30

22/04 de 6h à 15h.



Namur, le 16 avril 2018

**OBJET :** Marathon International et Semi-Marathon de Namur20 au 22 avril 2018

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Marathon International et le Semi-Marathon de Namur se dérouleront ce dimanche 22 avril 2018.

Dans ce cadre, des mesures de mobilité sont mises en place dès la veille pour certaines d'entre elles :

**Interdiction de circuler et de stationner du 21.04.2018 à 18h au 23.04.2018 à 00h00.**

**JAMBES :**

- Avenue Gouverneur Bovesse ;
- Rue des Brigades d'Irlande ;
- Rue de la Brigade Piron ;
- Rue des Cotelis Jambois ;
- Rue Henri Burniaux ;
- Rue des Masuis Jambois
- Rue de la Croix-Rouge (entre la rue Van Opré et l'Avenue Bovesse) ;
- Rue d'Enhaive (entre l'avenue Jean Materne et la rue de la Croix Rouge).

**Interdiction de stationner du 22.04.2018 à 00h00 au 22.04.2018 jusqu'à la fin de l'événement :**

**JAMBES :**

- Rue Van Opré ;
- Rue de la Croix rouge (entre la rue Van Opré et la rue Mazy – excepté riverains) ;
- Rue Verte ;
- Rue Mazy dans sa section comprise entre l'Elysette et le pont du Luxembourg (excepté riverains) ;
- Quai de Meuse ;
- Boulevard de la Meuse dans sa section entre le pont de Jambes et l'Avenue de la Citadelle ;
- Boulevard de la Meuse dans sa section entre l'Avenue de la Citadelle et la rue de Francquen (excepté riverains) ;
- Boulevard de la Meuse dans sa section entre la rue de Francquen et la rue Pierre du Diable ;
- Parking SPW Place Joséphine Charlotte ;
- Rue de l'emprunt (excepté riverains).

**WEPION :**

- Rue du Barrage (excepté riverains) ;
- Rue des Griottes (excepté riverains) ;
- Rue des Pruniers (excepté riverains).

**NAMUR :**

- Place Boulevard Frère Orban (excepté riverains) ;
- Boulevard Frère Orban (face à la placette) (excepté riverains) ;
- Rempart de la Vierge ;
- Rue de Bruxelles (excepté riverains) ;
- Rue Pépin ;
- Chemin du Grand Ry entre la Chaussée de Dinant et la promenade de Meuse (excepté riverains) ;
- Avenue de la Pairelle (excepté riverains) ;
- Avenue Félicien Rops (excepté riverains).

**Interdiction de Circuler du 22.04.2018 à 8h30 au 22.04.2018 jusqu'à la fin de l'événement :**

**JAMBES**

- Avenue Jean Materne entre la Place de Wallonie et la rue Van Opré et dans ce sens ;
- Rue Van Opré ;
- Rue de la Croix rouge entre la rue Van Opré et la rue Mazy ;
- Rue Mazy ;

- Rivage de Meuse ;
- Quai de Meuse ;
- Rue Kefer ;
- Rue Verte ;
- Boulevard de la Meuse ;
- Chemin des pêcheurs ;
- Passage d'Eau ;
- Rue de l'Emprunt ;
- Point de Wépion dans le sens Jambes vers Wépion.

*Durant cette période, le sens de circulation de la rue de Francquen dans sa section entre l'Impasse des Eaux et le Boulevard de la Meuse sera inversé afin de permettre aux riverains de rejoindre le quartier en venant de l'Avenue de la Citadelle et en quittant via la rue de Francquen.*

**WEPION :**

- Rue du Barrage ;
- Rue des Griottes ;
- Rue de la Justice ;
- Rue des Pruniers ;
- Chemin du Grand Ry entre la Chaussée de Dinant et la promenade de Meuse ;
- Promenade de Meuse.

**NAMUR :**

- Pont des Ardennes dans le sens Namur vers Jambes (2 bandes) ;
- Rue des 4 Fils Aymon ;
- Quai des Jogghiers ;
- Boulevard Frère Orban entre le pont de la Libération et la rue Bruno ;
- Rempart de la Vierge ;
- Rue de Bruxelles ;
- Rue Saint-Jacques ;
- Rue Emile Cuvelier ;
- Rue Pépin ;
- Rue des Carmes ;
- Rue de Fer entre la rue des Dames Blanches et les 4 coins (excepté parking du Centre/Cathédrale) ;
- Rue des 1<sup>er</sup> lanciers ;
- Rue Jean-Baptiste Brabant ;
- Square Arthur Masson ;
- Avenue Comte de Smet de Nayer dans le sens pont de Luxembourg vers le Square Masson ;
- Boulevard Isabelle Brunell dans le sens rond-point d'Harscamps vers le Square Masson ;
- Avenue de la Pairelle ;
- Avenue Félicien Rops (entre la rue Jules Hamoir et la Rue Alphonse Delonnoy).

**Interdiction de circuler du 22.04.2018 à 6h00 au 22.04.2018 jusqu'à la fin de l'événement :**

**JAMBES :**

- Rue de Dave entre le passage à niveaux de Velaine et la rue de Jambes et ce dans ce sens ;
- Rue de Jambes dans le sens Jambes vers Wépion.

**Interdiction de circuler du 22.04.2018 à 8h00 au 22.04.2018 jusqu'à la fin de l'événement :**

**NAMUR :**

- Pont des Ardennes dans le sens Namur vers Jambes (2 bandes).

Afin de répondre à toutes vos questions concernant l'impact du Marathon International et du Semi-Marathon de Namur, nous mettons à votre disposition **un numéro vert : 0800 / 11541** joignable du lundi 16.04.2018 au vendredi 20.04.2018 de 17h30 à 20h30, le samedi 21.04.2018 de 16h30 à 20h30 et le dimanche 22.04.2018 de 6h à 15h.

En espérant vous compter nombreux sur le bord du parcours pour encourager les sportifs, veuillez par avance nous excuser des désagréments que cela pourrait vous causer.

Cordialement,

Pour la Team Marathon de Namur  
Nicolas Bonomi  
[info@namurmarathon.com](mailto:info@namurmarathon.com)